



SURVEILLANCE - ADDICTOVIGILANCE

PUBLIÉ LE 11/03/2025

Mélanger CBD et médicaments, ce n'est jamais anodin

Utiliser un produit à base de cannabidiol (CBD) en même temps que certains médicaments peut réduire leur efficacité ou augmenter leurs effets indésirables. L'ANSM alerte sur ces interactions qui peuvent faire courir aux patients des risques pour leur santé.

Depuis 2015, le CBD est commercialisé sous différentes formes : huiles buvables, tisanes, bonbons, gâteaux, e-liquides pour cigarette électronique, comprimés (etc.). Ces produits qui contiennent du CBD sont notamment consommés pour leurs effets réels ou supposés sur le bien-être des personnes. Ce ne sont pas des médicaments.

Entre 2017 et 2023, les centres antipoison (CAP) ont recensé 58 cas d'interactions entre médicaments et CBD, survenus après consommation de produits contenant du CBD.

Sur la période 2021 et 2022, les centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) et les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance (CEIP-A) ont recensé 4 cas graves d'interactions médicament - CBD. Le nombre de cas est sans doute fortement sous-évalué.

Pour en savoir plus sur les médicaments pouvant entraîner des interactions avec le CBD



À ce jour, nous savons que le CBD peut interagir avec les médicaments listés ci-dessous. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive. Nous appelons à la vigilance, car le CBD est susceptible d'interagir avec d'autres types de médicaments qui ne sont pas encore identifiés.

- **Analgésiques** : tramadol, morphine, diflunisal
- **Anesthésiques généraux** : propofol
- **Antiarythmiques** : digoxine
- **Anticoagulants** : warfarine, coumarines, fluindione, dabigatran
- **Hypolipémiants** : gemfibrozil, fénofibrate, statines
- **Antidiabétiques oraux** : répaglinide
- **Hormones thyroïdiennes** : lévothyroxine
- **Immunosuppresseurs** : everolimus, tacrolimus, sirolimus
- **Inhibiteurs de la pompe à protons** : oméprazole, ésoméprazole
- **Antibiotiques** : rifampicine, rifabutine

- **Antifongiques** : griséofulvine
- **Myorelaxants** : tizanidine
- **Antidépresseurs** : amitriptyline, citalopram, escitalopram, bupropion
- **Antiépileptiques** : acide valproïque, lamotrigine, phénytoïne, carbamazépine, oxcarbazépine, phénobarbital, topiramate, stiripentol
- **Antipsychotiques** : clozapine, lithium
- **Hypnotiques et benzodiazépines** : zolpidem, ramelteon, tasimelteon, clobazam, lorazépam
- **Traitement de substitution des opiacés** : méthadone

Informations pour les patients

Si vous prenez des médicaments et que vous utilisez ou envisagez d'utiliser des produits contenant du CBD à des fins de bien-être, signalez-le à votre médecin. Il en tiendra compte pour votre traitement.

Si vous ressentez des effets indésirables alors que vous prenez du CBD et des médicaments, ou si votre traitement semble agir différemment (plus ou moins fort par exemple) depuis que vous consommez du CBD, il y a peut-être une interaction entre le CBD et votre traitement. Contactez votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.

Ces effets peuvent se produire quelle que soit la forme sous laquelle vous consommez du CBD (bonbons, gâteaux, tisanes...), que vous ayez commencé à en prendre depuis quelques heures ? ou il y a plusieurs mois, et quelle que soit la fréquence de votre consommation.

Si vous ressentez des nausées, diarrhées, vertiges, somnolence, fatigue, maux de tête, ou si vous avez des idées et comportements suicidaires, ou une crise d'épilepsie après la consommation d'un produit contenant du CBD, arrêter de le consommer et consultez votre médecin.

Information pour les pharmaciens

Le CBD est une substance active qui, quelle que soit la forme sous laquelle il se présente, peut entraîner des effets indésirables.

Si certains de vos patients consomment déjà ou envisagent de consommer du CBD et sollicitent votre avis, informez-les des risques potentiels liés aux interactions avec des médicaments et invitez-les à en parler avec leur médecin traitant. S'ils vous rapportent des symptômes comme des nausées, diarrhées, vertiges, somnolence, fatigue, maux de tête, idées et comportements suicidaires, crises d'épilepsie, (etc.) après la consommation d'un produit contenant du CBD, invitez-les à ne plus en prendre et consulter leur médecin.

Information pour les médecins

Le CBD est une substance active qui présente des risques d'effets indésirables. Rappelez aux patients que s'ils ressentent des symptômes comme des nausées, diarrhées, vertiges, somnolence, fatigue, maux de tête, idées et comportements suicidaires, crises d'épilepsie, (etc.) après la consommation d'un produit contenant du CBD, ils doivent arrêter d'en prendre et vous consulter.

Le CBD peut également entraîner des interactions avec les médicaments, même pour les produits en vente libre. Pour établir la prescription la plus adaptée à la situation de vos patients, interrogez-les sur une consommation éventuelle de CBD.

Informez vos patients des risques d'interactions entre le CBD et leur traitement et du risque que le CBD diminue l'efficacité des traitements ou provoque des effets indésirables.

- En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 24/05/2024 - MIS À JOUR LE 11/03/2025

L'ANSM inscrit de nouveaux cannabinoïdes sur la liste des stupéfiants

SURVEILLANCE
ADDICTOVIGILANCE



PUBLIÉ LE 22/01/2019 - MIS À JOUR LE 11/03/2025

Epilepsie : l'ANSM alerte sur les dangers liés à l'utilisation de produits contenant du cannabidiol vendus notamment sur Internet

SURVEILLANCE
PHARMACOVIGILANCE

Pour en savoir plus

[Pharmacologie du Cannabidiol : Points de vigilance, conséquences et risques chez l'homme - Addictovigilance.fr](#)
[Cannabidiol \(CBD\) non médical : définition et précautions d'utilisation - Ameli.fr](#)